

EXEMPLAIRE DEPOSANT



CONDITIONS GENERALES DE VENTE BOURSE du Dimanche 03 décembre 2017 VETEMENTS ENFANTS, JOUETS, PETITE PUERICULTURE

Conditions de dépôt

- Les articles sont remis au foyer rural d'Aigrefeuille le samedi 02 décembre 2017 de 09h30-12h30 et 14h30-16h30, pour la vente du dimanche 03 décembre 2017 de 09h00-13h00 et 14h30-16h30.
- Les articles déposés sont en bon état. Le nombre d'articles est limité à 50.
- Une liste des articles déposés, ainsi que leur prix de vente, est établie en double exemplaire. Ces 2 exemplaires sont signés par le foyer rural d'Aigrefeuille et le déposant, un est remis au déposant.
- Le dépôt de la liste est payant, prix fixé à 2 € à acquitter lors du dépôt, gratuit pour les adhérents du foyer rural d'Aigrefeuille.
- Le présent contrat doit être daté et signé par le déposant et présentation d'une carte d'identité.

Conditions de restitution

- Les articles, ainsi que les gains, doivent être récupérés le dimanche 3 décembre 2017 à partir de 19h00.
- Numéros de 1 à 19 : 19h00 – Numéros de 20 à 39 : 19h15 - Numéros de 40 à 59 : 19h30 – Numéros de 60 à 80 : 19h45. Le déposant doit présenter la liste des articles déposés. Sans cette liste aucun retour d'articles ni reversement ne pourra être effectué.

Conditions générales

- Le foyer rural d'Aigrefeuille ne peut être tenu responsable de la perte ou du vol d'un article déposé.
- Une commission de 25% sur chaque vente sera prélevée, intégralement reversée au profit de l'association du foyer rural d'Aigrefeuille pour subventionner les activités proposées aux enfants du village.
- A compter du 04 décembre 2017, le foyer rural d'Aigrefeuille déposera les articles non récupérés au Secours Populaire et renverra par courrier les recettes restantes aux déposants avec décompte du prix du timbre.

A FAIRE DATER ET SIGNER AVEC LA MENTION MANUSCRITE DU DEPOSANT
« lu et approuvé » :

NOM + Numéro de Vendeur :
.....

Pour toute information, contactez-nous à fr.aigrefeuille.31280@gmail.com ou au 06.63.44.10.49

EXEMPLAIRE FOYER RURAL



CONDITIONS GENERALES DE VENTE BOURSE du Dimanche 03 décembre 2017 VETEMENTS ENFANTS, JOUETS, PETITE PUERICULTURE

Conditions de dépôt

- Les articles sont remis au foyer rural d'Aigrefeuille le samedi 02 décembre 2017 de 09h30-12h30 et 14h30-16h30, pour la vente du dimanche 03 décembre 2017 de 09h00-13h00 et 14h30-16h30.
- Les articles déposés sont en bon état. Le nombre d'articles est limité à 50.
- Une liste des articles déposés, ainsi que leur prix de vente, est établie en double exemplaire. Ces 2 exemplaires sont signés par le foyer rural d'Aigrefeuille et le déposant, un est remis au déposant.
- Le dépôt de la liste est payant, prix fixé à 2 € à acquitter lors du dépôt, gratuit pour les adhérents du foyer rural d'Aigrefeuille.
- Le présent contrat doit être daté et signé par le déposant et présentation d'une carte d'identité.

Conditions de restitution

- Les articles, ainsi que les gains, doivent être récupérés le dimanche 3 décembre 2017 à partir de 19h00.
- Numéros de 1 à 19 : 19h00 – Numéros de 20 à 39 : 19h15 - Numéros de 40 à 59 : 19h30 – Numéros de 60 à 80 : 19h45. Le déposant doit présenter la liste des articles déposés. Sans cette liste aucun retour d'articles ni reversement ne pourra être effectué.

Conditions générales

- Le foyer rural d'Aigrefeuille ne peut être tenu responsable de la perte ou du vol d'un article déposé.
- Une commission de 25% sur chaque vente sera prélevée, intégralement reversée au profit de l'association du foyer rural d'Aigrefeuille pour subventionner les activités proposées aux enfants du village.
- A compter du 07 novembre 2016, le foyer rural d'Aigrefeuille déposera les articles non récupérés au Secours Populaire et renverra par courrier les recettes restantes aux déposants avec décompte du prix du timbre.

A FAIRE DATER ET SIGNER AVEC LA MENTION MANUSCRITE DU
DEPOSANT « lu et approuvé » :

NOM + Numéro de Vendeur :
.....